

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIS D'HIERSAC

L'an 2021, le 30 avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mr Wilfried FOURNIER, Maire.

Date de la convocation : 26/04/2021 Nb de conseillers en exercice : 15 Votants :15

Membres présents : Mmes Sylvie GUINFOLLEAU, Nathalie LAFON, Stéphanie ROTURIER, Nathalie SICART, Mrs Christian COURJAUD, Wilfried FOURNIER, , Jean-Claude GUILLOT, Bruno JACOB, Yanick MENARD, Mathieu MOREAU, Stéphane PAULIAC, Rodolphe PREVOST, Emmanuel RIPPE

Membres absents excusés : M. Aurélien GUILLOT (procuration à Jean-Claude GUILLOT), M. Fabien TRUTEAU (procuration à Wilfried FOURNIER)

Secrétaire de séance : Sylvie GUINFOLLEAU

M. Le Maire demande qu'une minute de silence soit respecté en raison du deuil national décrété suite à l'assassinat de Stéphanie MONFERME, policière de Rambouillet, victime d'un acte terroriste dans le cadre de ses fonctions.

M. le Maire demande s'il peut ajouter à l'ordre du jour un point concernant la modification de la durée de travail du CDD des services techniques en remplacement de celui de Chantal MARTIN partie à la retraite. Le conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Délibérations

- Motion de soutien à la culture sur le Rouillacais :

Monsieur le maire rappelle que la CDC a une compétence culturelle, tourisme et petite enfance. La CDC a délégué sa compétence culture à l'association la Palène. Tous les ans la Palène reçoit des subventions de la ville de Rouillac de 120 000€ et de la CDC à hauteur de 145 000€ soit un ensemble d'aide locale de 265 000€.

Pour 2020/2021, l'aide de la ville de Rouillac sera moindre que les années précédentes .La proposition soumise au conseil communautaire est moindre que la subvention demandé. De fait, la Palène ne peut boucler son budget de fonctionnement (charges et salaires).

Après plusieurs échanges, M. le Maire rappelle que le vote a une portée politique pour soutenir la culture et l'action de l'association La Palène.

M. le Maire rappelle les actions de la Palène : spectacles, les sarabandes, diffusion pour le jeune public, des ateliers amateurs, des collaborations avec les écoles du rouillacais, des institutions spécialisées et des médiations scolaires.

Mr le Maire demande un vote favorable d'une motion de soutien pour affirmer le soutien de la commune au projet culturel porté par La Palène, et souhaite que le Conseil Communautaire, dont le budget est excédentaire, puisse étudier à nouveau la demande de l'association afin de lui permettre de poursuivre ses actions sereinement dans l'intérêt du service qu'elle rend et des salariés de l'association. .

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la motion de soutien à la culture sur le Rouillacais.

- Contrat de travail Service Technique:

M. Le Maire explique qu'un des agents travaille sur la commune depuis plus de 2 ans comme agent technique en complément d'un poste au sein du SIVOS. Son contrat arrive à terme au 30 Juin 2021. Après des retours positifs des membres du conseil ; M. Le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de façon permanente pour une durée de 1 an. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique - Echelle C1 - Echelon 1 - IB : 354 - IM : 332.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition de M. Le Maire et l'autorise à signer ce nouveau contrat avec l'agent concerné pour une durée de 1 an.

- Frelons Kapout :

M. Le Maire explique que l'année dernière, le conseil municipal l'avait autorisé à signer une convention de 1 an avec la société Frelons Kapout. Cette convention arrivant à échéance, M. Le Maire propose de renouveler cette convention pour 3 ans. Les tarifs vont de 90 € (au lieu de 120 pour 20 m de haut) et 120 €(au lieu de 150€ de 20 à 40m).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la prolongation de cette convention pour une durée de 3 ans et autorise M. Le Maire à signer cette convention

- Mise en conformité de la défense incendie Route de Neuillac:

M. Le Maire demande à Mme Stéphanie Roturier de sortir de la salle pour éviter tout conflit d'intérêt avec le projet de lotissement Pannetier/Roturier.

M. Le Maire explique qu'il y a un projet de lotissement Route de Neuillac porté par Mme Roturier et M Pannetier et que deux options sont possibles pour assurer la défense incendie :

- soit les pétitionnaires financent la défense incendie nécessaire à leur projet et celle-ci servira pour la défense incendie de la commune dans le cadre de l'urbanisation actuel et des projets futurs.
- soit la défense incendie est financée par la commune.

Il est rappelé que dans ce secteur la défense incendie est insuffisante pour les futurs projets de constructions de chaque côté de la Route de Neuillac.

M. le Maire propose, pour assurer une défense incendie suffisante, d'installer 2 bornes incendie.

M. Le Maire explique que la canalisation d'eau n'ayant pas assez de débit sur cette route, la Communauté de communes a décidé de la renouveler. La commune prendra en charge la défense incendie et les travaux s'y réfèrent et la CDC elle prendra en charge le changement des canalisations pour un meilleur débit. Ces travaux commenceront vers le 17 mai 2021.

Le maire demande le vote pour la mise en place de 2 bornes incendies pour un montant de 5913 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'installation de 2 poteaux incendie Route de Neuillac.

Stéphanie ROTURIER réintègre l'assemblée.

- Poteau incendie du Bourg :

M. Le Maire rappelle qu'un arrêté est signé tous les ans avec le SDIS pour la vérification de la défense incendie sur la commune.

Cette année, la SAUR nous a informé que le débit d'eau du poteau incendie, Route des Meulières est nul car ils ont du fermer la vanne à cause d'un joint défectueux. La Saura établi un devis pour le changement de cette borne pour un montant de 1000€ + travaux s'y affèrent.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remplacement de cette borne incendie.

- Modification durée de travail pour recrutement service technique :

Lors d'une réunion, le conseil municipal avait décidé de recruter un agent technique pour un contrat de 21h pendant 1 an. M. Le Maire informe que nous avons reçu que 2 CV.

Le Maire a donc décidé de voir avec Pôle emploi, qui lui a proposé un contrat Plan Evolution Compétences (ancien contrat aidé). Le salaire sera donc en partie subventionné par l'Etat et suivant la zone concernée du postulant l'aide de l'état variera comme suit :

- une personne habitant en ZRR : 80% du salaire sera pris en charge par l'Etat
- une personne n'habitant pas dans une ZRR : 40% du salaire sera pris en charge.

Vu ce dispositif, M. le Maire souhaite proposer un contrat de 35 heures pendant un an afin de répondre aux besoins de la commune au service technique et de pouvoir accompagner la personne recrutée.

Le Maire demande le vote pour un contrat de 35h, éligible au PEC. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de recruter un CDD sur un contrat à 35h pendant 1an.

Informations diverses:

- Cérémonie du 8 Mai : A ce jour aucunes mesures nous a été transmises par la Préfecture. Suivant les directives que nous recevrons, la cérémonie aura lieu comme l'année précédente en comité restreint.
- Organisation des élections Départementales et Régionales le 20 juin (Départementale et Régionale) et le 27 juin 2021 (2^{ème} tour des départementales). La Préfecture propose à toutes les personnes qui tiendront les bureaux de vote de pouvoir se faire vacciner en priorité. M. Le Maire explique qu'il n'y a aucune obligation mais que cela est conseillé. Il demande aux conseillers municipaux souhaitant se faire vacciner de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.
M. Le Maire informe que suite aux mesures sanitaires en vigueur, le bureau de vote sera déplacé exceptionnellement dans la salle des fêtes.
- M. Le Maire explique le Projet CALITOM présenté au bureau des Maires. Calitom souhaite encourager les habitants du Rouillacais à trier plus afin de valoriser les déchets et à proposé la suppression des sacs noirs et jaunes afin de les remplacer par des sacs transparents (plus épais que les jaunes)Ce dispositif permettra un control des déchets et de na pas prendre un sac qui ne correspondrait pas à la

collecte. Le bureau des Maires de la communauté de commune s'est prononcé favorablement pour cette mesure qui commencerait le 01/01/2022.

- La Sécurité routière à Grosbot : M. Le Maire explique qu'au carrefour de la place des chêne, chemin de l'habit, rue de l'Allemagne, chemin de tillet et route des Courrières, il y a 2 stop qui ne sont pas respectés et que de nombreux excès de vitesse sont constatés. Après concertation, il a pris la décision d'installer 2 autres Stop : un Route des Courrières venant de la RD393 et un chemin du Tillet. Il informe également qu'il va mettre la rue de l'Allemagne en sens unique en raison de la création de cette ligne de stop à l'angle de la rue des courrières et rue de l'Allemagne.
- La Maison des Assistantes Maternelles MAM : M. Rippe montre le diaporama sur les travaux effectués et explique que les travaux ont été très bien réalisés par la société SOBEA. L'ouverture de la MAM est prévue mi-juin. Mr. Guillot a fait la visite de contrôle avec Mme Esclasse de la PMI qui a jugé que tout est conforme pour accueillir les enfants. La 3^{ème} assistante aura son agrément au mois d'octobre.
- Prochain conseil municipal le lundi 31 mai à 18h30.
- Naissance d'Hortense première fille d'Aurélien Guillot : une collecte est prévue dans la mairie jusqu'à mercredi pour faire un cadeau.

Questions diverses :

- M. Le Maire informe qu'il a signé l'acte avec M. Prévost pour l'achat d'une partie de son terrain à côté du logis pour réaliser un cheminement piétonnier. (projet futur)
- M. Pauliac s'est aperçu qu'il y a des déchets verts dans la décharge communale qui ne sont pas appropriés et souhaiterait qu'il soit trouvé une solution pour y remédier. M. Rippe propose de faire un système avec différentes plateformes avec un affichage adéquat pour trier les déchets verts. Il propose également de tenir un carnet pour savoir qui prend la clé de la décharge et permettre ainsi un meilleur contrôle.
- M. Pauliac se demande pourquoi les panneaux "desserte locale" pour l'interdiction des poids lourds Route de Genac ne sont pas mis. M. Le Maire explique que lorsque ces panneaux ne seront pas mis, car après examen ce panneau n'est pas respecté et tout le monde s'autorise à passer.
- M. Menard demande si la commune pourrait se renseigner pourquoi le poteau incendie à Bourserois n'a pas assez de débit et s'il y a quelques choses à faire pour y remédier. Une réponse lui sera apportée
- M. Moreau demande pourquoi tous les panneaux Interdiction au 7t5 sont installés sauf celui vers Puyravaud. M. Le Maire explique que ce sera installé Lundi.
- Mme Roturier demande pourquoi Mme Marie-Henriette Beaugendre et M. François Bonneau ont fait leur photo de campagne dans la commune de Saint-Genis. M. Le Maire répond qu'ils ont souhaité faire leur photo à Saint-Genis car nous nous trouvons au centre du Canton et que nous avons une très belle commune.
- Mr Rippe informe qu'il y a 2 logements de disponible sur la commune route d'Angoulême.

La séance est levée à 23h15.